



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Postes, telecommunications et espace : parc automobile

Question écrite n° 8916

Texte de la question

M Roland Blum attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur l'utilisation qui est faite des vehicules de l'administration des postes. Il n'est pas rare de voir sur ces vehicules mis a la disposition de certains personnels, et payes aussi bien a l'achat qu'a l'entretien par le contribuable francais, des autocollants a la gloire de la CGT Recemment, dans notre ville circulaient ces vehicules avec macarons colles sur le pare-brise et portant la mention « 13e mois d'accord CGT ». Le materiel de l'administration ne doit pas servir de vecteur electoral. Il lui demande quelle mesure il envisage de prendre afin d'interdire de tels abus.

Texte de la réponse

Reponse. - Lors des recents mouvements sociaux survenus dans le departement des Bouches-du-Rhone, certaines organisations syndicales ont pu utiliser les vehicules administratifs comme support de leurs revendications. Mais, dans le contexte conflictuel qu'a connu le departement pendant plusieurs semaines, ces quelques manquements aux regles qui regissent l'exercice du droit syndical, notamment celles concernant le droit d'affichage, n'ont pu etre controles de facon reguliere et systematique. Cependant, chaque fois que cela a ete possible, des mesures ont ete prises par les responsables locaux pour remedier a ces abus.

Données clés

Auteur : [M. Blum Roland](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8916

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 1989, page 434